

COMPTE RENDU SOMMAIRE
Réunion du Conseil Municipal
24 octobre 2017

Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour un point 6 : SIMAL : évolution du syndicat en « syndicat à la carte » ; approbation du principe de répartition et des statuts. L'assemblée n'y voyant pas d'objection, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

N°2017_10_1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 SEPTEMBRE 2017

Le compte rendu de la séance du 5 septembre 2017, ayant été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux, Monsieur le Maire fait part d'une modification demandée par Monsieur Éric ZAMPROGNA, au sujet du paragraphe relatif à l'épareuse.

Il est donné lecture de la nouvelle formulation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 5 septembre 2017 modifié.

N°2017_10_2 MODIFICATION DE LA DELIBERATION INITIALE INSTAURANT LE RIFSEEP : APPLICATION AU CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'étendre le bénéfice de l'IFSE au profit des agents de la commune de Cazères-sur-l'Adour nouvellement concernés par cette prime, à savoir : cadres d'emplois des adjoints techniques.

N°2017_10_3 SECURISATION DES ESPACES SCOLAIRES : ADHESION A LA CONVENTION CADRE DU CDG 40

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention cadre mission « sécurisation de l'espace scolaire » : accompagnement dans l'identification et le suivi des travaux de sécurisation des espaces scolaires et l'actualisation des PPMS « risques majeurs » et « attentats-intrusion ».

N°2017_10_4 GESTION DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC) : ADHESION A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET JURIDIQUE DU CDG40

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite, pour l'instant, à la proposition du CDG 40, relative à la gestion technique des établissements recevant du public (ERP).

N°2017_10_5 DEMANDE DE SUBVENTION : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES DES ANTILLES FRANCAISES TOUCHEES PAR L'OURAGAN IRMA

Par 4 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions, il est décidé de participer au fonds d'aide pour les villes et collectivités des îles françaises de Saint Martin et Saint Barthélemy dévastées par l'ouragan Irma, à hauteur de 500 euros.

N°2017_10_6 SIMAL : APPROBATION :

- DE L'EVOLUTION DU SYNDICAT DU MOYEN ADOUR LANDAIS (SIMAL) EN « SYNDICAT A LA CARTE »,
- DU PRINCIPE DE REPARTITION DES CHARGES ET DES STATUTS

Après en avoir débattu, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'évolution du Syndicat du moyen Adour landais en syndicat mixte fermé « à la carte » ;
- **APPROUVE** la modification des membres composant le Syndicat du moyen Adour landais, à la date du 31 décembre 2017, comme repris dans l'article 1 du projet de statuts ;

- **APPROUVE** la création d'une compétence obligatoire liée à la gestion des cours d'eau, préservation des éléments patrimoniaux et participation à la mise en place d'une politique de gestion des cours d'eau sur son bassin versant, à la date du 31 décembre 2017, comme repris dans l'article 5 du projet de statuts ;
- **APPROUVE** la création d'une compétence optionnelle pour la mise en valeur des éléments patrimoniaux liés à l'hydrosystème Adour et à son bassin versant, à la date du 31 décembre 2017, comme repris dans l'article 6 du projet de statuts ;
- **APPROUVE** le principe de répartition des charges proposé, conformément à une mutualisation à l'échelle d'un bassin versant cohérent,
- **APPROUVE** les modifications prises en compte dans le projet de statuts du Syndicat du moyen Adour landais,
- **APPROUVE** son application à la date du 31 décembre 2017.

N°2017_10_7 SIMAL : APPROBATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT DU MOYEN ADOUR LANDAIS (SIMAL)

Après en avoir débattu, le Conseil municipal :

APPROUVE l'extension de périmètre du syndicat du moyen Adour landais, à la date du 31 décembre 2017, pour la compétence de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, pour la partie du territoire située sur le bassin versant de l'Adour aux communes de :

BASSIN VERSANT du BOS et SOURRIN

- ARTASSENX
- AURICE
- BAS-MAUCO
- BASCONS
- HAUT-MAUCO
- MAURIN
- SAINT-SEVER
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT-DE-MARSAN-AGGLOMERATION pour les communes DE BENQUET ET BRETAGNE-DE-MARSAN

BASSIN VERSANT des 3A (Lourden, Broussau, Bayle, Baillé, Vergoignan, Arribauts,...)

- AIRE-SUR-L'ADOUR
- BAHUS-SOUBIRAN
- CLASSUN
- DUHORT-BACHEN
- EUGENIE-LES-BAINS
- LATRILLE
- MIRAMONT-SENSACQ
- RENUNG
- SAINT-AGNET
- SARRON
- SORBETS
- BARCELONNE-DU-GERS
- LANNUX
- SEGOS
- VERGOIGNAN

AUTRE PERIMETRE

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE pour le périmètre de la commune RION-DES-LANDES (avant la fusion avec la commune de BOOS)

DIVERS / INFORMATIONS

- Monsieur Eric ZAMPROGNA, adjoint en charge des bâtiments, fait le point sur les travaux en cours et ceux qui seront réalisés en 2018 (portail entrée et plantations au parc de la mairie ; abri barbecue et chariots salle des fêtes ; chaudière au logement de la poste ; presbytère...).
- Effraction aux vestiaires stade du tremblant : Devis de remplacement de 2 portes : 2 500 euros TTC.
- Monsieur le Maire informe qu'à partir du 1^{er} novembre 2017, ce sont les mairies qui devront enregistrer les PACS.
- Établissements recevant du public (ERP) : depuis le 1^{er} octobre 2017, tous les ERP doivent être dotés d'un registre d'accessibilité. Le CDG 40 va mettre à disposition un modèle.

- ACCA : Monsieur le Maire fait part du courrier de l'ACCA relatif à la collecte et au traitement des déchets de venaison. Il informe qu'une copie de ce courrier a été transmise à la communauté de communes qui va mener une étude sur cette problématique.
- Fêtes Locales : les frais de sécurisation des fêtes 2017 s'élèvent à : 7 598,45 euros (gardiennage + blocs béton + location grilles).
Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Gilles SAINT-PÉ pour son aide lors de la mise en place, du déplacement et du retrait des blocs béton avec son tractopelle.
- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation : montant alloué à la commune pour 2017 : 21 134 euros.
- Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle : montant alloué à la commune pour 2017 : 11 285 euros.
- Blason communal : Mise en place d'une commission pour la création d'un blason communal.
- La carte postale de Mr et Mme Desblancs circule parmi les conseillers.
- Communauté de Communes du Pays Grenadois : distribution du rapport d'activités 2016 à chaque conseiller municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 10 novembre 2017.

Le Maire,

Francis DESBLANCS